

VACANCE DE POSTE DE SALARIÉ (M/F) À TÂCHE MANUELLE

L'Administration Communale de Manternach se propose d'engager un salarié à tâche manuelle (m/f) à plein temps et à durée indéterminée.

Les travaux à exécuter par l'ouvrier communal seront toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement des services techniques de la commune de Manternach, ainsi que le service d'hiver (permanences).

Avoir accompli une formation de base dans un service d'incendie, ainsi qu'avoir des connaissances approfondies de la langue luxembourgeoise, seront considérées comme un atout.

Les personnes intéressées dont le profil répond aux exigences mentionnées ci-dessus doivent adresser leur candidature, par écrit, au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Manternach, 3, Kierchewee, L-6850 Manternach jusqu'au 30 septembre 2019 au plus tard.

Pièces à joindre obligatoirement à la candidature:

- une lettre de motivation;
- une notice biographique;
- un Certificat d'affiliation;
- un extrait récent de l'acte de naissance (<3 mois);
- un extrait récent du casier judiciaire (<3 mois);
- une copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité;
- une copie intégrale du permis de conduire;
- une photo d'identité récente;
- copie(s) des diplôme(s) et / ou certificat(s) d'études obtenus le cas échéant;

Les dossiers non complets ne seront pas pris en compte.

Le candidat sera rémunéré selon la carrière B du contrat collectif des ouvriers en vigueur.

Avant son engagement, le candidat doit passer un examen médical constatant qu'il est apte à exercer la fonction briguée auprès de la commune de Manternach.

Manternach, le 9 septembre 2019

Le Collège des bourgmestre et échevins
Jean-Pierre Hoffmann, bourgmestre
Alix Klein-Ungeheuer et Claude Theisen, échevins